



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

Pôle Environnement et Guichet Unique ICPE

Affaire suivie par : David CLÉMENT

Tél : 03.86.60.71.46

Mél : david.clement@nievre.gouv.fr

Parigny les Vaux/Bridou Régis/APMD déc 2022/Courrier levée APMD

Nevers, le 9 mai 2023

Monsieur,

Par arrêté préfectoral n° 58-2022-12-22-00001 du 22 décembre 2022, je vous ai mis en demeure et vous ai prescrit des mesures conservatoires pour votre installation de stockage de véhicules hors d'usage et autres déchets, sur le territoire de la commune de PARIGNY-LES-VAUX.

La visite de votre site, le 17 mars 2023, par l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement - Unité interdépartementale Nièvre/Yonne de la DREAL, a permis de constater que les dispositions de cet arrêté étaient respectées.

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2022 peuvent donc être levées.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
et par délégation,
La Secrétaire Générale,

Blandine GEORJON

Monsieur Régis BRIDOU
Lieu-dit « Bizy »
58320 PARIGNY-LES-VAUX

Copie à :

- UID Nièvre/Yonne DREAL